



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7422^e séance

Lundi 30 mars 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	 (France)
<i>Membres :</i>	Angola	 M. Gaspar Martins
	Chili	 M. Olguín Cigarroa
	Chine	 M. Zhao Yong
	Espagne	 M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	 M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	 M. Safronkov
	Jordanie	 M. Omaish
	Lituanie	 M. Baublys
	Malaisie	 M ^{me} Adnin
	Nigéria	 M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	 M ^{me} Hill
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	 M. Wilson
	Tchad	 M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	 M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Alors que nous nous approchons du terme de la présidence française du Conseil de sécurité, il est utile de nous arrêter un moment pour prendre un peu de recul et mesurer le chemin parcouru. Ce mois, vous le savez, a été particulièrement chargé et dense. Au cours de ce mois de mars 2015, nous avons en effet tenu 28 réunions, adopté neuf résolutions, trois déclarations présidentielles et huit déclarations à la presse. Pour mieux mesurer ce que recouvrent ces statistiques, qu'on se dise simplement qu'elles sont comparables, compte tenu de l'absence pendant une semaine de New York du Conseil, à celles du mois de mars dernier qui avait, les membres s'en souviennent, battu des records d'intensité. Aujourd'hui personne ne peut nier que le Conseil, comme le veut la formule d'usage, est activement saisi.

Nous avons fixé trois axes pour notre présidence : le Moyen-Orient, la problématique des enfants dans les conflits armés et, enfin, l'Afrique. Je voudrais brosser ici à grands traits ce que nous avons accompli ensemble.

Sur le Moyen Orient, le débat de haut niveau (voir S/PV.7419) présidé par le Ministre des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, consacré aux victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, aura été un moment clef de mobilisation de la communauté internationale. Les discours très forts des intervenants et les annonces du Secrétaire générale ont permis, lors de cette première réunion sur cette thématique, d'alerter et de mobiliser l'ensemble des Nations Unies, mais aussi et surtout que la réponse s'organise. Le Ministre Laurent Fabius et le Secrétaire général ont ainsi tracé la perspective d'une charte d'action qu'il appartiendra à un groupe de sages d'élaborer. Comme l'a annoncé M. Fabius, la France est prête à accueillir une conférence internationale qui serait consacrée à la présentation des conclusions de ce groupe de sages. Nous veillerons ainsi au suivi de cette

initiative pour que l'important élan politique se traduise en actions concrètes sur ce sujet crucial pour permettre le retour des populations menacées.

Sur la Libye, le Conseil a voté trois résolutions – résolutions 2208 (2015), 2213 (2015) et 2214 (2015) – au cours du mois qui portent sur les volets politique et sécuritaire de la crise et soulignent l'importance de la médiation des Nations Unies.

Face à la crise au Yémen, le Conseil s'est réuni en urgence le dimanche 22 mars (voir S/PV.7411) et a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/8) renouvelant son soutien au Président légitime et aux efforts déployés par le Conseiller spécial. Naturellement, compte tenu de l'accélération des événements, le Conseil devra rester mobilisé pour encourager et appuyer toute sortie de crise viable.

Nous avons aussi adopté une résolution 2209 (2015) sur l'emploi des armes chimiques en Syrie, qui avertit que toute future violation fera l'objet de mesures sous Chapitre VII. Nous espérons que les enquêtes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (aboutiront au plus vite.

J'en viens enfin au processus de paix. Le Conseil a tenu une très riche réunion (voir S/PV.7417) autour du Coordonnateur spécial, Robert Serry, qui lui a livré en quelque sorte son testament sur ce sujet qu'il a suivi pendant sept ans. J'en retiens un consensus au sein du Conseil sur le fait que la solution à deux États reste plus que jamais la boussole de notre action. La France voit dans ce consensus un encouragement pour reprendre les discussions au Conseil sur un projet de résolution permettant de fixer les grands paramètres, bien connus, d'une solution, tout en rénovant le cadre des négociations pour faire en sorte que la communauté internationale mette tout son poids dans la balance. Comme le Ministre Laurent Fabius l'a annoncé, nous comptons aller de l'avant prochainement.

Enfin, le Conseil a adopté une importante déclaration présidentielle sur le Liban (S/PRST/2015/7), qui balaye toutes les dimensions de la situation du pays et qui marque la grande unité du Conseil en appui au Liban.

J'en viens au deuxième axe de notre présidence, celui de la protection des enfants dans les conflits armés, qui correspond à une priorité de premier plan et de longue date de la France. Nous avons voulu préparer, en liaison étroite avec la Malaisie, l'échéance du dixième anniversaire de la résolution 1612 (2005)

en tenant un débat public sur les enfants victimes de groupes armés non étatiques (voir S/PV.7414). Ce débat a été marqué par les discours du Secrétaire général, de la Représentante spéciale, de l'UNICEF, et les témoignages bouleversants de Julie Bodin, et surtout de Junior Nzita, ancien enfant soldat de la République démocratique du Congo. Ce dernier nous aura donné une véritable leçon de vie en apportant aux discussions une épaisseur humaine poignante et incomparable.

Je veux aussi souligner que la présidence française a voulu innover pour ce débat sur le plan des méthodes de travail du Conseil. Au lieu de voter un texte pré-négocié, puis d'écouter les discours des États participants, nous avons décidé de renverser la logique. D'abord nous écoutons, ensuite nous proposons. Nous remercions ainsi les plus de 80 participants pour leurs très nombreuses et riches propositions. La France en fera prochainement la synthèse, que je diffuserai sous ma responsabilité à tous les Membres de l'Organisation. Ce sera une contribution utile aux débats et négociations que la Malaisie organisera d'ici l'été, en relais de nos efforts, et dont je la remercie.

J'y vois un beau travail d'équipe entre nos deux délégations, qui va se poursuivre, ainsi qu'avec l'UNICEF, avec qui nous défendons, depuis leur adoption en 2007, les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés.

Enfin, troisième et dernier axe de notre présidence : les crises africaines. Je commencerai par mentionner l'importante mission du Conseil en Afrique, successivement en République centrafricaine, auprès de l'Union africaine puis au Burundi, et que j'ai eu l'honneur et le plaisir de diriger avec mon collègue angolais, et, pour l'étape de Bujumbura, avec ma collègue américaine également. Je n'y reviens pas puisque nous avons eu l'occasion ici même d'en rendre compte. La grande négociation du mois aura porté sur la République démocratique du Congo. Le mandat que nous avons adopté jeudi dernier (voir résolution 2211 (2015)) engage la mise en place d'un dialogue régulier et structuré avec le Gouvernement congolais sur l'avenir de la Mission. Avec des effectifs justement dimensionnés, la Mission est appelée à se concentrer sur un nombre réduit de tâches, au premier rang desquelles se trouve la protection des civils.

Le Conseil a aussi, le même jour, rehaussé les effectifs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République

centrafricaine en République centrafricaine (voir résolution 2212 (2015)) pour répondre à la demande du Secrétaire général. Je veux aussi mentionner et souligner l'adoption de la première résolution du Conseil mettant en place un régime de sanctions au Soudan du Sud (résolution 2206 (2015)), suivie d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/9) après l'échec des pourparlers d'Addis-Abeba.

Enfin, sujet qui n'est pas des moindres, on retiendra que c'est sous présidence française que le Conseil aura tenu sa première réunion publique sur Boko Haram (voir S/PV.7421), et que les négociations auront été lancées en vue du vote d'une résolution pour soutenir les efforts engagés dans le cadre de la Force mixte multinationale par les soldats des pays de la région contre ce groupe barbare.

J'ajoute que cette présidence aura été l'occasion de nourrir le dialogue entre le Conseil et les organisations régionales, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. En effet, nous avons reçu pour la première fois la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Mogherini, nous nous sommes réunis à Addis-Abeba avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et j'ai reçu, en ma qualité de Président du Conseil, M^{me} Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

J'aurais pu aussi mentionner les importantes réunions que nous avons organisées sur l'Ukraine, Haïti, les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, le Darfour, l'Afghanistan, le volet humanitaire en Syrie, et bien d'autres sujets encore.

Je conclus en remerciant tous les membres du Conseil pour leur coopération au cours de ce mois particulièrement dense et productif. J'ai une pensée particulière et pleine de gratitude pour les équipes du secrétariat du Conseil, des services de conférence, de sécurité, les ingénieurs du son et nos précieux interprètes.

Je souhaite plein succès à la Jordanie pour le mois d'avril, et je suis pour ma part assuré qu'avec Dina et son équipe, le Conseil sera en bonnes mains.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. Je donne la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : La main ferme et la tête froide; voilà deux qualités que doit avoir le capitaine d'un navire qui avance dans une mer agitée. Durant le mois écoulé, vous avez, Monsieur le

Président, montré à ces deux égards que vous étiez un capitaine compétent, expérimenté et renseigné. Vous avez mené la barque du Conseil au cours du mois écoulé avec la main ferme et la tête froide. Ma délégation tient donc à vous remercier sincèrement de vos efforts et de votre dynamisme. Nous vous remercions également d'avoir organisé la présente séance récapitulative, qui nous donne l'occasion d'évaluer le travail accompli par le Conseil durant le mois de mars.

Il ne fait aucun doute que le présent mois a été très chargé et que le Conseil s'est penché sur un large éventail de questions. Avant d'entrer dans le détail, je tiens à féliciter votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir invité le Ministre des affaires étrangères de votre pays à nous rendre visite depuis Paris, et ce, alors qu'il a un emploi du temps très chargé, pour participer à la séance capitale sur la situation des minorités au Moyen-Orient (voir S/PV.7419). Nous remercions également les autres membres qui ont été représentés par des ministres à cette séance.

Premièrement, la séance d'information sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales (voir S/PV.7402) a souligné l'importance du rôle de l'Union européenne en tant que partenaire clef de l'ONU et de plusieurs autres organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous constatons que ce partenariat est exemplaire, et nous encourageons les deux parties à continuer de le renforcer.

La mission du Conseil de sécurité en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi a été extrêmement importante. À Addis-Abeba, le Conseil a tenu ses consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Elles ont porté sur un grand nombre de questions, notamment le renforcement de la collaboration entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits en Afrique. Nous nous félicitons que le partenariat entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine et le Conseil de sécurité facilite l'échange d'informations et d'analyses en matière de prévention des conflits. Cela a permis de renforcer la coordination et de mieux faire comprendre les rôles respectifs de ces acteurs dans la gestion des processus de paix. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir coprésidé la rencontre entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité au siège de l'Union Africaine.

Les débats sur l'Afghanistan et Haïti ont permis au Conseil d'évaluer la situation dans ces pays. Le Nigéria prend note avec satisfaction des progrès qu'ils ont accomplis sur les plans politique, économique et social. Il importe que des efforts soient faits pour consolider les acquis enregistrés à ce jour dans ces deux pays. Nous sommes conscients que des difficultés demeurent, et que l'aide internationale sera cruciale pour y remédier. Nous exhortons donc les donateurs et les partenaires de développement à continuer de soutenir ces deux pays.

Au cours du mois, le Conseil a adopté des résolutions sur la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et la Libye. La résolution 2211 (2015), concernant la République démocratique du Congo, a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris sa brigade d'intervention, d'une année supplémentaire, tandis que la résolution 2212 (2015) a autorisé l'augmentation des effectifs des contingents, des forces de police et du personnel pénitentiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Les deux résolutions prouvent le ferme attachement du Conseil à la stabilisation de ces deux pays. Nous avons reconnu le rôle absolument essentiel de la MONUSCO en République démocratique du Congo et de la MINUSCA en République centrafricaine, et rendons hommage aux dirigeants et au personnel de ces deux missions pour les efforts qu'ils consacrent à la réalisation de leurs mandats.

La résolution 2213 (2015) souligne l'importance du principe de l'appropriation nationale dans la recherche d'une solution au conflit libyen. Elle fait à juste titre d'un gouvernement d'unité nationale et d'un accord sur les arrangements de sécurité provisoires les éléments nécessaires à la stabilisation du pays. La résolution 2214 (2015) illustre la détermination du Conseil de sécurité de s'attaquer au problème du terrorisme en Libye, devenu plus pressant avec l'expansion en Libye de l'État islamique d'Iraq et du Levant. La présence et les activités des terroristes en Libye constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans la région du Sahel, où Al-Qaida et d'autres groupes terroristes sont déjà actifs. Il est à l'évidence urgent de remédier globalement à cette situation.

Je voudrais, pour terminer, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de

l'habileté avec laquelle vous avez présidé le Conseil ce mois-ci. Nous adressons nos meilleurs vœux à la délégation de la Jordanie, qui présidera le Conseil au mois d'avril, et que nous assurons de notre soutien et de notre coopération durant sa présidence.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous adresser mes remerciements et mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, pour votre excellente conduite des travaux du Conseil au cours de ce mois. Nombre d'événements majeurs se sont déroulés sur la scène internationale concernant les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nos travaux ont abouti en fin de semaine dernière à l'adoption de deux résolutions importantes, à savoir les résolutions 2213 (2015) et 2214 (2015) sur la situation en Libye. À cet égard, je voudrais rendre hommage à la façon dont ont été gérés les travaux du Conseil pendant le mois en cours, dont on peut souligner l'efficacité et les bons résultats.

Je salue également l'initiative française d'avoir organisé un débat public sur la protection des minorités au Moyen-Orient (voir S/PV.7419). Cette séance a été l'occasion de mettre en évidence l'ampleur des difficultés internes que connaît le Moyen-Orient en raison du terrorisme, qui vise délibérément et systématiquement les minorités religieuses et ethniques en Syrie et en Iraq dans le but de les éliminer. Dans le même temps, je tiens à souligner que la sécurité, la paix et la stabilité ne pourront s'installer au Moyen-Orient que lorsque l'action de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme s'accompagnera d'un effort sérieux pour s'attaquer globalement aux causes de l'apparition et de la montée en puissance de ces phénomènes. Les principaux problèmes que connaît le Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien et la crise syrienne, sont au cœur du conflit et de l'instabilité qui règne dans la région et ils doivent être pris en considération.

Pour finir, la Jordanie se réjouit par avance de travailler avec les membres le mois prochain, et elle espère que sa délégation sera à la hauteur de ses prédécesseurs à la présidence du Conseil.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation de l'efficacité avec laquelle vous avez conduit les travaux du Conseil et, d'un mois de mars qui s'est avéré, sous votre présidence, très productif.

L'un des temps forts du programme de ce mois a été la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique – que j'ai été très fier de conduire avec vous, Monsieur le Président –, et en particulier en République centrafricaine, au Burundi et à Addis-Abeba, pour l'occasion de la neuvième session conjointe tenue dans le cadre du renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.

En République centrafricaine, nous avons constaté une situation très préoccupante dans laquelle l'aide de la communauté internationale s'avère des plus urgentes si l'on veut surmonter la tragique réalité vécue par la population. Notre mission a fait valoir aux autorités de transition et aux autres interlocuteurs l'importance de la progression du processus de transition, en particulier de la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de la reconstruction effective des institutions de l'État. Compte tenu de l'instabilité persistante et des tensions sectaires dans le pays, le Conseil de sécurité a décidé, dans la résolution 2212 (2015), d'autoriser une augmentation des effectifs des contingents, des forces de police et du personnel pénitentiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

La mission du Conseil de sécurité a pu constater les progrès notables réalisés au Burundi depuis la fin de la guerre civile. Cependant, il est évident que la paix demeure fragile. Par conséquent, l'objectif principal de la mission, dans la perspective de la tenue prochaine des élections, était d'encourager un processus électoral pacifique, ouvert à tous, régulier et transparent conforme aux Accords d'Arusha, à la Constitution et à la feuille de route électorale souscrite par les partis politiques. Nous formons le vœu que tous les acteurs politiques éviteront de recourir à une rhétorique agressive, et qu'ils se concentreront sur une discussion constructive des vrais problèmes auxquels se heurte leur pays.

La rencontre avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a consisté en un échange de vues sur la situation dans la région des Grands Lacs, en République centrafricaine, au Mali et au Sahel, en Libye, en Somalie, au Soudan du Sud et au Darfour, sur une stratégie de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et, de manière plus générale, sur le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Les consultations tenues sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

démocratique du Congo et le renouvellement de son mandat ont mobilisé l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

D'après l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général (voir S/PV.7410) et les discussions qui ont suivi, il est évident que la République démocratique du Congo se trouve à la croisée des chemins. Des progrès remarquables ont été accomplis ces dernières années; mais il reste encore beaucoup à faire dans certains domaines cruciaux du processus de consolidation de la paix, dans lesquels le dialogue avec l'ONU pour renforcer l'efficacité de la MONUSCO a un rôle particulièrement important à jouer.

Des faits nouveaux positifs, dont le Conseil de sécurité a pris bonne note, se sont fait jour s'agissant de la situation au Libéria et de l'évolution de l'épidémie d'Ebola. Avec la fin apparente de l'épidémie, la Mission des Nations Unies au Libéria a pu retourner dans le pays et le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État a pu reprendre.

La question de Boko Haram a également été au centre des préoccupations du Conseil de sécurité. Le projet de résolution consacré à la lutte contre ces terroristes a fait l'objet de plusieurs discussions à différents niveaux. Enfin, aujourd'hui, cette question a été abordée dans le cadre de consultations du Conseil de sécurité et nous avons l'espoir que cela marque le début du processus de consolidation qui conduira à une intensification des efforts internationaux pour lutter contre les terroristes de Boko Haram.

Les deux débats publics organisés pendant ce mois (voir S/PV.7414 et S/PV.7419) ont permis au Conseil de sécurité d'exprimer ses très fortes préoccupations autour du sort pénible des civils pris au piège de conflits, et de traduire l'importance qu'il attache à leur protection. Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette excellente manière d'aborder la situation des civils, notamment les enfants et les femmes.

Le sort des enfants en temps de conflit armé est devenu un thème central des travaux du Conseil, de même que la nouvelle tendance qui s'est fait jour au Moyen-Orient, où des communautés qui coexistent en harmonie depuis des siècles ont été détruites par une nouvelle engeance de terroristes qui ont l'ambition d'édifier de prétendus États fondés sur l'intolérance et la disparition de toute diversité religieuse, ethnique ou raciale. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait annoncé (voir S/PV.7319) que l'ONU élaborait un

plan d'action en vue de prévenir l'extrémisme violent, qui sera lancé en septembre, dans l'optique d'intensifier les efforts de protection de la diversité au Moyen-Orient, et qu'il comptait convoquer un groupe consultatif formé de personnes ayant une connaissance approfondie des secteurs religieux, civil, culturel, universitaire et du monde des affaires pour partager leurs connaissances des dynamiques sectaires.

Le Moyen-Orient, du fait de l'escalade des conflits dans la région, est au centre des délibérations du Conseil. L'incapacité du Conseil à convenir des composantes d'un règlement politique en Syrie exacerbe la situation humanitaire catastrophique dans le pays, avec des conséquences imprévisibles. En conséquence, les pays qui ont une influence sur les parties devraient adopter une approche du conflit plus pragmatique et plus réaliste s'ils veulent apporter une quelconque contribution constructive à l'arrêt des hostilités. Au Yémen, l'effondrement des pourparlers sous l'égide des Nations Unies, l'offensive rapide des Houthis, qui se sont emparés de l'État et qui avancent vers Aden, et le bouleversement de la situation stratégique ont fait naître un scénario de guerre déclarée et d'intervention étrangère totale, dont l'issue est incertaine.

La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, l'une des dernières missions de maintien de la paix et force d'interposition conventionnelles de l'ONU pour préserver la trêve entre deux forces symétriques, est menacée par le conflit syrien, ce qui vient ajouter des éléments perturbateurs à sa mission. De même, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le Liban lui-même souffrent énormément des conséquences du conflit syrien.

La situation en Libye a également été examinée, sans grand progrès concernant la normalisation de la vie politique et les dangers croissants que représente le terrorisme pour toute la région. Nous estimons que l'adoption de résolutions pertinentes par le Conseil de sécurité pourrait encourager les parties prenantes libyennes à s'entendre, étape nécessaire pour faire avancer le processus politique.

Concernant la situation en Palestine et en Israël, il est de plus en plus clair que des changements radicaux doivent intervenir dans l'approche de la communauté internationale si elle veut demeurer engagée à la solution des deux États pour Israël et la Palestine. Nous appuyons pleinement l'initiative française d'organiser une conférence internationale à Paris sur cette question sérieuse, car les actions d'Israël semblent sur le point

de saper définitivement le cadre des deux États. Nous avons pris bonne note de l'exposé franc présenté par M. Robert Serry sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7417), dans lequel il a exhorté le Conseil à élaborer un cadre pour les négociations et à faire preuve de leadership et de fermeté sur la question.

Haïti reste au cœur des préoccupations et continue de faire l'objet d'engagements permanents à son processus pacifique d'édification de l'État. L'Ukraine a fait pour la première fois l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité (résolution 2202 (2015)) approuvant le cadre convenu pour le cessez-le-feu et la paix. La coopération entre l'ONU et l'Union européenne a été discutée en profondeur, de même que les conflits enchevêtrés qui font rage au Soudan et au Soudan du Sud.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que nous sommes tout prêts à travailler avec nos partenaires internationaux pour élaborer de nouvelles stratégies visant à lutter contre l'extrémisme violent qui porte atteinte aux racines mêmes de la civilisation, aux civils innocents, notamment les femmes et les enfants, et aux minorités religieuses et ethniques dans le monde entier. Ces stratégies devraient intégrer une intervention idéologique robuste face au terrorisme, à tous les niveaux, ainsi que l'utilisation de tous les moyens disponibles pour isoler les terroristes et éroder leur capacité à mobiliser les jeunes au service de leurs sinistres objectifs. La promotion de la tolérance et l'inclusion des jeunes dans tous les aspects des processus politiques constituent un autre élément particulièrement important pour empêcher les groupes radicaux d'exploiter l'idéalisme de la jeunesse au service de leurs intérêts.

Enfin, je présente mes meilleurs vœux à nos amis jordaniens, et nous espérons que, le mois prochain, nous poursuivrons le travail productif commencé sous la présidence française.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) :
Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre direction équilibrée et ferme des travaux du Conseil de sécurité en mars. Nous sommes heureux que vous ayez convoqué la présente séance publique de récapitulation, car cela nous semble être un instrument indispensable du Conseil de sécurité que nous appelons à maintenir. Nous remercions également la présidence française d'avoir eu l'initiative de suggérer la visite de terrain en République centrafricaine et au Burundi pour observer la réalité en direct, ainsi qu'à

Addis-Abeba pour y échanger idées et opinions sur les principaux thèmes dont se préoccupent le Conseil de sécurité et l'Union africaine.

S'agissant du Yémen, les faits survenus ces dernières semaines ont concrétisé les scénarios les plus pessimistes. Il est évident que l'action du Conseil de sécurité a manqué d'efficacité et d'efficience, puisque nous avons utilisé les divers outils dont dispose cet organe sans obtenir les effets désirés. Au contraire, il semblerait que l'influence qu'il est possible d'exercer sur les parties au conflit a diminué au lieu de croître. Nous estimons que le Conseil doit s'efforcer de mieux comprendre la situation, en évitant de persister à utiliser des recettes ou des idées qui peuvent se révéler préjudiciables. Il faut mettre un terme à ce conflit maintenant, dans l'intérêt de la population civile du Yémen.

Pendant le mois en cours, le Conseil a tenu des consultations pour traiter des situations au Darfour, au Soudan du Sud, et entre le Soudan et le Soudan du Sud. Dans aucune de ces crises, il n'a été possible de réaliser des progrès pour faire cesser les hostilités ou parvenir à un accord qui s'attaquerait à la cause à l'origine du conflit. Qui plus est, les conditions en matière de sécurité et la situation humanitaire se sont détériorées.

Nous remercions la présidence française d'avoir organisé des négociations ouvertes sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). L'adoption par consensus de la résolution 2211 (2015) permettra, nous l'espérons, d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et contribuera à l'instauration d'une paix durable dans le pays. Nous soulignons l'importance de l'accord conclu durant les négociations sur la résolution, demandant au Département des opérations de maintien de la paix d'informer le Conseil des opérations de la MONUSCO dans le cadre de réunions mensuelles au niveau des experts, conformément à la proposition de la délégation néo-zélandaise. Nous nous félicitons également du fait que, comment l'avait demandé le Chili, il a été convenu d'inviter les pays fournisseurs de contingents à ces réunions. Nous espérons que ces pays seront informés en temps opportun de la première réunion, qui se tiendra le vendredi 3 avril.

Le débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7414), qui a eu lieu le 25 mars

et s'est axé sur les groupes armés non étatiques qui commettent les crimes les plus atroces contre les filles et les garçons, y compris les enlèvements perpétrés par des groupes terroristes, a contribué sans aucun doute à préparer le terrain pour le prochain débat qui doit se tenir sous la présidence de la Malaisie, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1612 (2005). Durant le débat public, la nécessité d'aborder la question des enlèvements d'enfants dans un proche avenir a recueilli l'appui de tous, tout comme le renforcement des mécanismes permettant de garantir le droit des enfants à l'éducation, conformément à la résolution 2143 (2014), et l'adoption de mesures visant à protéger les établissements d'éducation des filles par le biais, entre autres, des lignes directrices de Lucens. Nous saluons la participation de la société civile à ces débats. Dans le même temps, nous lançons un appel en faveur de la dépolitisation de cette question afin que les débats soient avant tout axés sur la préservation de l'intérêt supérieur des enfants, notamment en promouvant les meilleures pratiques et les initiatives concrètes à cette fin, telles que les lignes directrices susmentionnées.

Le Chili remercie la France d'avoir convoqué un débat public sur les victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient (voir S/PV.7419). Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que la proposition faite par le Chili de garantir et de respecter pleinement la liberté de religion, puisqu'elle dérive du droit fondamental des personnes à avoir ou non des convictions religieuses ou à se convertir à une autre religion, a été reprise par de nombreuses délégations dans leurs déclarations.

Enfin, nous avons jugé utiles le débat sur le projet de résolution contre Boko Haram et les consultations au sujet de la menace que ce groupe terroriste fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre appui politique à la décision prise par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et de la République du Bénin de mettre en place une force spéciale mixte multinationale pour lutter contre Boko Haram, y compris au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le cas échéant. Nous pensons que les pays concernés de la région doivent parvenir à une solution de consensus sur le projet de résolution, sans pour autant perdre de vue la nécessité d'une action coordonnée dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.

M^{me} Hill (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de synthèse et d'avoir présenté un tour d'horizon révélateur d'un mois qui aura battu tous les records. Nous vous remercions ainsi que tous vos collègues d'avoir fait face avec brio et une grande efficacité à une charge de travail exceptionnelle. Je me concentrerai sur trois points qui ont frappé notre délégation dans l'accomplissement de son travail.

Tout d'abord, la Nouvelle-Zélande continue d'être favorable à l'organisation de séances de synthèse, qui sont un outil pouvant accroître la transparence des activités du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des États Membres de l'ONU, au nom desquels nous agissons. Nous remercions la présidence d'avoir organisé cette séance qui permet au Conseil de s'acquitter de l'obligation qui est la sienne de répondre aux besoins de l'ensemble des Membres. Compte tenu du rythme frénétique des travaux du Conseil, les séances de synthèse peuvent également permettre de réfléchir aux questions transversales, mais elles ne sont pas la seule occasion de transparence offerte par la présidence. Le débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7414) en est un très bon exemple. Il a permis à tous les Membres de l'ONU de proposer des idées qui serviront de fondement à une action future et a donné un nouvel élan à un point important de l'ordre du jour du Conseil.

Deuxièmement, la mission effectuée par le Conseil au Burundi et en République centrafricaine – une première – et à Addis-Abeba pour rencontrer nos partenaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été l'un des temps forts du mois. Les trois volets de la visite ont offert des occasions importantes de dialoguer avec les gens sur le terrain et d'avoir un éclairage concret sur les questions inscrites actuellement à notre ordre du jour. Mais surtout, la visite a rempli un rôle politique majeur en démontrant de façon bien visible que le Conseil de sécurité maintient son engagement dans ces pays.

La visite en République centrafricaine a été particulièrement opportune, étant donné le renouvellement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine qui est prévu pour le mois prochain, sous la présidence de la Jordanie. La visite à Addis-Abeba et l'ampleur du sujet discuté avec nos partenaires du Conseil de paix et de sécurité ont souligné l'importance que nous accordons au renforcement de

ce partenariat. Si une telle rencontre est utile, elle ne saurait cependant se substituer à une collaboration continue entre les deux Conseils, ce que la Nouvelle-Zélande est déterminée à continuer de renforcer dans la pratique. Nous adressons nos remerciements à la délégation angolaise, qui a codirigé la mission avec le Président du Conseil, ainsi qu'aux États-Unis, qui ont codirigé la visite au Burundi.

Troisièmement, permettez-moi encore une fois, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la façon remarquable dont vous et votre délégation avez conduit les travaux du Conseil en mars, dans des circonstances particulièrement exigeantes. Nous considérons que la manière dont les consultations privées sont présidées et la façon résolue et réceptive dont vous avez, par exemple, aborder les consultations et les demandes des Membres pendant le mois peuvent vraiment améliorer les méthodes de travail. Nous saluons également votre ouverture vis-à-vis des médias à l'issue des consultations afin que les travaux du Conseil soient plus transparents. En outre, nous nous félicitons du nombre croissant de textes présentés et négociés par les membres élus du Conseil, ainsi que du fonctionnement du Conseil en tant qu'organe composé de 15 membres.

Nous adressons tous nos vœux de succès à la Jordanie durant sa présidence au mois d'avril et sommes prêts à lui accorder notre plein soutien dans la poursuite de nos travaux sur l'ensemble du programme du Conseil.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre direction du Conseil alors que le mois et le programme de travail étaient très chargés et exigeants. Nous apprécions au plus haut point la manière ferme et efficace avec laquelle vous avez guidé le Conseil et ses travaux.

La Malaisie réaffirme qu'elle appuie la pratique des séances de synthèse, car cela donne aux membres du Conseil l'occasion de réfléchir ensemble aux activités qu'il a menées au cours du mois écoulé. Dans le même temps, cela nous permet de procéder à un échange de vues sur les moyens de progresser sur certains problèmes ou points à l'ordre du jour dans les mois à venir.

Je tiens tout d'abord à féliciter la France d'avoir dirigé la mission du Conseil en Afrique effectuée au début du mois, ainsi que l'Angola et les États-Unis, qui l'ont codirigée. Pour ma délégation, la mission a fourni des indications précieuses et une expérience de première

main de la situation et des problèmes sur place au Burundi et en République centrafricaine. Les échanges durant la neuvième réunion annuelle consultative conjointe entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont également été fructueux et, selon nous, ont ouvert la voie à une coopération et une coordination plus étroites entre les deux organes. À cet égard, nous nous félicitons du communiqué commun publié à l'issue de la réunion consultative conjointe à Addis-Abeba, le 12 mars.

Les statistiques pour le mois de mars que vous venez, Monsieur le Président, de présenter de façon détaillée réaffirment que le Conseil demeure non seulement engagé mais qu'il a également activement pris position sur les différentes questions dont il est saisi, et agi. Il a pris plusieurs décisions importantes et, à notre avis, utiles, sur un certain nombre de questions clefs concernant la situation en Afghanistan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, au Liban, en Libye, au Soudan du Sud et au Yémen, entre autres.

Dans l'ensemble, au cours du mois écoulé, nous considérons que le Conseil est resté uni sur un large éventail de questions et situations diverses. Cette unité de but et d'objet est importante et doit être préservée afin que le Conseil puisse continuer de s'acquitter concrètement et efficacement des responsabilités qui lui ont été confiées en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous déplorons cependant le fait qu'une telle unité semble difficile à obtenir pour certaines questions qui appellent tout autant, sinon plus, une action efficace et résolue de la part du Conseil. À cet égard, je réaffirme la volonté de la Malaisie de continuer de travailler de manière constructive pour veiller à ce que le Conseil prenne des mesures concertées et collectives sur toutes les questions et situations dont il est saisi, y compris, et même surtout, les plus difficiles d'entre elles.

Je saisis également cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la France, d'avoir organisé la semaine dernière les deux débats publics thématiques sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7414) et sur la situation des minorités (voir S/PV.7419). Nous pensons que les discussions fructueuses engagées dans le cadre de ces deux débats pourraient à l'avenir éclairer non seulement le Conseil, mais également tous les partenaires et parties prenantes intéressées en vue de définir les prochaines étapes ou lignes de conduite possibles. Nous

considérons également que l'organisation de tels débats contribue à axer les séances du Conseil sur, notamment, certains thèmes sous-jacents, y compris la menace posée par le terrorisme, l'extrémisme violent et les auteurs de telles atrocités. À ce propos, nous tenons à rappeler la dernière déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste commis à Mogadiscio le week-end dernier (SC/11844), qui a causé la mort d'un de nos collègues, l'Ambassadeur Yusuf Mohammed Ismail Bari-Bari, Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, et fait d'autres victimes. Nous condamnons de nouveau fermement cet attentat et insistons sur le fait que les auteurs doivent rendre compte de leurs actes.

S'agissant du sort des enfants en temps de conflit armé, nous accueillons avec satisfaction l'approche novatrice introduite par la France sur la façon dont le Conseil pourrait faire avancer l'examen de cette question. Nous comptons maintenir cet élan et poursuivre l'excellente coopération et le partenariat remarquable sur cette question avec la France et avec tous les membres du Conseil d'ici au mois de juin, et au-delà.

En mars, M. Robert Serry, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient sortant, nous a présenté un dernier exposé (voir S/PV.7417). Nous apprécions énormément les efforts de M. Serry et ses contributions aux travaux du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies et nous tenons à le remercier vivement pour son engagement et son professionnalisme à cet égard. La Malaisie saisit également cette occasion pour féliciter le Nigéria d'avoir mené à bien l'élection présidentielle du week-end dernier. Nous pensons qu'un Nigéria solide et uni est également dans l'intérêt des partenaires et des parties prenantes aux niveaux régional et international, compte tenu notamment des efforts actuellement déployés pour lutter contre la menace posée par Boko Haram dans la région.

Enfin, nous voulons aussi profiter de cette occasion pour féliciter la Jordanie de son accession prochaine à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous réaffirmons notre volonté de travailler en coopération étroite et de manière constructive avec la Jordanie et tous les membres du Conseil en avril, qui s'annonce aussi chargé et difficile que le mois de mars.

M. Baublys (Lituanie) : Nous tenons à vous exprimer la gratitude de notre délégation, à vous personnellement, Monsieur le Président, et à votre

équipe, pour votre présidence efficace du Conseil au cours de ce mois.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il n'y a quasiment pas eu une seule journée, sous la présidence française, sans séance du Conseil et sans point de situation dispensé à la presse par la présidence. La délégation française a géré de manière remarquable de nombreuses questions urgentes, notamment sur le Yémen, Boko Haram et l'Ukraine. Nous remercions également la présidence d'avoir appelé l'attention du Conseil sur les questions du recrutement d'enfants et du sombre avenir des minorités dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Les chiffres ne mentent pas. La charge de travail du Conseil s'est considérablement alourdie. Ces derniers temps, le programme de travail laisse à peine la possibilité aux comités des sanctions et aux groupes de travail du Conseil de sécurité de faire leur travail. Avec la création en mars d'un comité des sanctions sur le Soudan du Sud en application de la résolution 2206 (2015), l'ONU gère un nombre record de régimes de sanctions. Les réunions officielles et les négociations complexes se multiplient, et il y a plus de documents établis. On demande plus des organes du Secrétariat et des interprètes. À un certain moment, nous devons revoir certaines méthodes de travail du Conseil et la durée d'inscription des questions à son ordre du jour, et envisager de libérer au moins un nombre minimum de moments chaque mois pour les travaux des organes subsidiaires qui assurent l'application des décisions du Conseil. Le champ des travaux du Conseil continue de s'élargir. Il y a toujours plus de conflits sur une aire géographique de plus en plus vaste : l'Ukraine, la région du lac Tchad, le Yémen, le Soudan du Sud, la Libye, la Syrie et l'Iraq, pour n'en citer que quelques-uns.

Malgré des signes avant-coureurs manifestes et en dépit des efforts de médiation de l'ONU et de la pression politique exercée par la communauté internationale, le Yémen est dangereusement proche d'une guerre civile. Les résolutions pertinentes du Conseil et la déclaration présidentielle adoptée le dimanche 22 mars (S/PRST/2015/8) soulignent l'unité politique de la communauté internationale. Pourtant, les décisions du Conseil n'ont pas eu d'effets concrets sur le terrain. Les houthistes gagnent du terrain à Sanaa et Taz, dans le gouvernorat de Lahej et jusqu'à la base aérienne d'Al-Anad. Les troubles confessionnels naissants et l'éclatement de ce pays ne profiteront qu'à Al-Qaida dans la péninsule arabique, à l'État islamique d'Iraq

et du Levant et à leur clique. Les horribles attentats du 20 mars contre deux mosquées en témoignent.

Le Conseil n'a pas pu faire pression sur les acteurs au Yémen, essentiellement parce que nous n'avons pas déployé suffisamment d'efforts. D'après le Groupe d'experts du Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 2140 (2014), l'ancien Président Saleh aurait amassé jusqu'à 60 milliards de dollars, des avoirs utilisés pour nuire au Gouvernement légitime. L'opération militaire houthiste n'est pas une coïncidence. Ali Abdullah Saleh a été désigné pour faire l'objet de sanctions et, pourtant, le Conseil a tardé à identifier et geler les avoirs contrôlés par des membres de sa famille et de son entourage. Nous avons écouté avec attention la demande du Groupe d'experts visant à prendre de nouvelles mesures propres à limiter les flux d'armes à destination du Yémen. Ces 50 dernières années, les opérations militaires ne se sont pourtant jamais avérées une solution durable au Yémen. Seules des négociations avec toutes les parties prenantes aboutiront à une solution durable.

Quand, en février 2014, 29 élèves sont morts lors d'une attaque menée par Boko Haram contre une école à Buni Yadi, le Conseil a reçu une alerte rapide. Il a réagi pour la première fois en avril. Un an plus tard, Boko Haram continue de faire peser une menace croissante sur la paix et à la sécurité dans la région du lac Tchad et au-delà. Il y a une semaine, 500 enfants ont été portés disparus à Damasak (Nigéria). Les enlèvements, les meurtres, les pillages, l'esclavage sexuel et la terreur absolue dont Boko Haram est responsable ont submergé le nord-est du Nigéria et des pays voisins. Nous nous félicitons des mesures prises pour rendre opérationnelle la Force spéciale mixte multinationale. Les opérations militaires contre Boko Haram doivent être menées conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Au Conseil, la Lituanie appuiera les efforts régionaux.

Vendredi dernier, le Conseil a reconduit une nouvelle fois l'embargo sur les armes imposé à la Libye, entre autres mesures. Alors que M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général, sert de médiateur entre les parties en vue de former un gouvernement d'unité nationale, le problème fondamental persiste. La Libye est inondée d'armes; les frontières, sur des milliers et des milliers de kilomètres, ne sont toujours que de simples points de repère sur les cartes; et les terroristes, les combattants et les trafiquants-passeurs opèrent librement dans

l'arrière-pays. Faire entrer davantage d'armes dans la région ne font que verser de l'huile sur le feu. Par sa résolution 2213 (2015), adoptée récemment, le Conseil de sécurité demande de nouveau à la Libye, avec l'aide des partenaires internationaux, de s'attaquer au transfert illicite d'armes légères et de petit calibre dans le pays et d'assurer la gestion de ses stocks d'armes légères et de petit calibre, ainsi que la destruction des armes et munitions excédentaires ou détenues illicitement. En particulier, les armes légères et de petit calibre et les munitions transférées en Libye finissent par tomber dans les mains des groupes armés. Des quantités toujours plus importantes d'armes légères en provenance de Libye sont introduites en Afrique sub-saharienne, au Moyen-Orient et même au-delà.

Le fait que dans la plupart des situations de conflit, les embargos et les mécanismes de contrôle des armes légères n'ont pas été appliqués systématiquement au moyen des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité a entraîné des cycles de violence récurrents avec de lourdes conséquences. Des 26 embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité à ce jour, combien ont-ils permis de réaliser l'objectif de rétablir la paix et la sécurité? Nous estimons que le Conseil doit se pencher sérieusement sur la question de la gestion des embargos sur les armes en renforçant leur conception, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre et de munitions, et en apportant un appui plus homogène aux États inscrits à son ordre du jour. Le Conseil n'a pas la capacité structurelle de déterminer et de formuler des embargos sur les armes légères et d'en faire le suivi de façon systématique par l'entremise des comités des sanctions, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques concernées. La Lituanie attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre de la résolution pertinente, à savoir la résolution 2117 (2013), dans le prochain rapport sur les armes légères et de petit calibre. Nous attendons avec intérêt l'application de ces recommandations, et nous espérons que les membres du Conseil appuieront cet effort.

Pour terminer, je voudrais souhaiter plein succès à la présidence jordanienne pendant le mois d'avril. La délégation jordanienne peut compter sur notre appui.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais vous

féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe pour l'efficacité et le leadership avec lesquels votre délégation a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de mars 2015. Vous avez réalisé un excellent travail.

Nous nous félicitons de la convocation de ces séances récapitulatives sur les travaux menés par cet organe, car nous sommes convaincus que son action doit être menée dans la transparence et diffusée largement. Conformément à l'esprit et au but de l'Article 25 de la Charte, nous sommes favorables au renforcement des relations entre cet organe et les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales concernent tous les Membres.

Ce mois-ci a certainement été très chargé. Nous voudrions mettre en exergue certains points qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

En ce qui concerne le Yémen, nous attachons une importance particulière à la séance tenue par le Conseil sur la situation dans ce pays frère (voir S/PV.7411). Le Yémen a sombré dans la violence à la suite d'une instabilité politique, qui se traduit par des affrontements armés entre différentes factions. Nous notons avec une vive préoccupation qu'Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), entre autres groupes, profitent de ce conflit qui s'intensifie pour promouvoir leurs visées criminelles, mues par la haine et la violence, en vue de provoquer le chaos et la désintégration du pays. Nous appelons à la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du Yémen.

Le Venezuela renouvelle son plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar. Par ailleurs, nous estimons que la solution à la crise au Yémen doit venir des Yéménites et non de l'extérieur. Il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. Il faut privilégier un règlement politique et pacifique. Nous engageons les parties et les États Membres à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre le rétablissement de la paix et de la stabilité au Yémen, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La séance du 4 mars (voir S/PV.7398) sur la situation en Libye nous a permis de mener une réflexion sur la gravité de la crise politique, institutionnelle et humanitaire qui frappe ce pays. Deux gouvernements parallèles, des groupes armés extrémistes et un réseau

terroriste en plein essor, telles sont les caractéristiques de ce pays profondément touché par des violences interconfessionnelles. Le peuple libyen et d'autres peuples du Moyen-Orient souffrent aujourd'hui des conséquences de la désintégration de l'État et de ses institutions, qui résultent de mesures unilatérales qui ont provoqué une grave instabilité politique dans la région. Nous mettons en garde contre l'intensification préoccupante du trafic d'armes qui a permis de doter de capacités militaires considérables les groupes terroristes qui opèrent actuellement dans la région. Nous réitérons notre ferme condamnation de l'assassinat, en Libye, de 21 coptes égyptiens, ainsi que d'autres atrocités commises par les terroristes dans la région.

La séance du 24 mars (voir S/PV.7412) sur la question iranienne fut pour nous l'occasion d'exprimer notre satisfaction quant aux progrès réalisés en ce qui concerne le Plan d'action conjoint et les pourparlers en cours en Suisse entre le P5 + 1 et l'Iran en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question du programme nucléaire iranien. Le processus de négociation en cours revêt la plus haute importance et doit aboutir à la levée définitive du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité à ce pays frère. Une coopération soutenue entre ce pays et l'Agence internationale de l'énergie atomique est un aspect positif de cette dynamique. De même, nous réaffirmons le droit souverain des pays en développement, y compris la République islamique d'Iran, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que ces pourparlers seront couronnés de succès et que les pays concernés ne céderont pas au chantage de la guerre et de la haine.

Le Venezuela attache une importance toute particulière aux discussions sur la question palestinienne. Le Conseil de sécurité a une dette historique envers le peuple palestinien, qui remonte à plus de 50 ans. Nous espérons que la communauté internationale s'exprimera sans plus tarder par l'intermédiaire de cet organe, en vue de permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination, y compris son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre.

Le Conseil de sécurité doit prendre de nouveau l'initiative et assumer pleinement les responsabilités qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales en adoptant dans les meilleurs délais une décision exigeant

la cessation de l'occupation par Israël des territoires de l'État de Palestine, une occupation illégale qui dure depuis plus de 40 ans. L'occupation par Israël de ces territoires et ses pratiques de colonisation sont les principales causes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous sommes favorables à ce qu'il soit mis fin à l'impunité et à ce que les auteurs de crimes de guerre soient traduits en justice. Enfin, nous espérons que les négociations entre les parties reprendront dans le cadre de la coexistence de deux États, Israël et la Palestine.

Tout aussi importante est la situation qui règne en République arabe syrienne, où la guerre et les activités des groupes terroristes exacerbent un conflit de plus en plus sanglant, aux conséquences humanitaires de plus en plus graves. Le Venezuela appelle à un cessez-le feu et appuie une solution politique, grâce à la participation active du peuple syrien et sans aucune intervention étrangère. Nous sommes préoccupés par la situation catastrophique en matière des droits de l'homme. Il s'agit d'une véritable tragédie sur laquelle nous devons prêter l'attention à l'avenir. Nous préconisons une solution politique au conflit qui inclue toutes les parties, respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et mette fin à la fourniture d'armes, de matériel et de formation à des organisations terroristes telles qu'EIIL et le Front el-Nosra.

La mission effectuée entre le 10 et le 13 mars par le Conseil de sécurité en Afrique fut une excellente occasion d'appuyer les efforts déployés par les autorités de la République centrafricaine et de mieux prendre la mesure de la situation dans ce pays. Elle nous a également permis de faire un suivi et une évaluation du travail réalisé par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans l'exécution de son mandat, y compris la protection des civils.

Nous nous félicitons également des consultations annuelles tenues entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que du communiqué commun qui a été rendu public à l'issue de ces consultations. Nous voudrions aussi mentionner en particulier le déplacement effectué au Burundi à l'appui du processus électoral – présidentiel et législatif – de mai et juin 2014.

S'agissant du Darfour, nous regrettons que la situation sur le terrain ne s'améliore pas comme nous l'espérons. Nous appelons les parties à reprendre le dialogue et demandons aux pays qui maintiennent

des sanctions unilatérales contre le Gouvernement soudanais de les lever, et notamment d'alléger le fardeau de la dette du Soudan, comme nous l'avons indiqué lors de la séance du 17 mars (voir S/PV.7405).

Pour ce qui est des débats publics, nous estimons que le débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7414) était de la plus haute importance. Le nombre élevé des participants à ce débat atteste clairement de l'importance particulière que revêt cette thématique et de la nécessité de renforcer les efforts de coopération internationale afin d'assurer la protection de cette catégorie vulnérable, qui est l'objet des pires atrocités. Il convient de noter qu'un nombre important de pays considèrent qu'il est fondamental d'aborder le problème globalement, par un traitement des causes profondes du conflit, sans pour autant négliger les actions à court et moyen termes. Nous condamnons de la façon la plus énergique l'enlèvement d'enfants, leur réduction en esclavage et la violation de leurs droits fondamentaux. Ces exactions doivent être considérées comme des crimes contre l'humanité, et les responsables doivent en répondre devant la justice internationale.

Nous plaidons, d'autre part, pour la libération des 300 enfants palestiniens actuellement détenus dans les prisons israéliennes. Nous tenons à exprimer à cet égard notre appui aux efforts que déploie la Malaisie à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous nous félicitons que cette question figure en bonne place à l'ordre du jour du Conseil pour le mois de juin, où la Malaisie assumera la présidence du Conseil.

Le débat public du 27 mars consacré aux victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient (voir S/PV.7419), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la France, M. Laurent Fabius, a été l'occasion de condamner énergiquement tous les actes d'intolérance, d'intimidation, d'agression et de violence commis contre toute communauté religieuse ou ethnique par les organisations extrémistes, particulièrement les groupes terroristes qui prolifèrent depuis quelques temps au Moyen-Orient.

Nous nous demandons de nouveau comment il est possible que cette région, berceau de la civilisation, où ont cohabité pendant des millénaires une grande variété de groupes ethniques et religieux, soit ainsi ravagée actuellement par la barbarie terroriste. Il est nécessaire d'unir les efforts pour renforcer les mesures arrêtées afin d'empêcher tout appui extérieur à ces groupes, et

notamment leur financement et leur approvisionnement en armes de pointe.

De même, nous tenons à redire qu'il est fondamental de condamner, outre ces atrocités, le démantèlement des capacités institutionnelles des États, ainsi que de renforcer les mesures interdisant le financement et l'équipement logistique et militaire de ces organisations terroristes.

Enfin, nous nous félicitons de la séance d'information d'aujourd'hui sur la menace contre la paix et la sécurité internationales que représente Boko Haram (voir S/PV.7421), tant dans les pays du bassin du lac Tchad que dans le reste de la région. Nous réitérons notre condamnation des agissements criminels de cette organisation terroriste qui sème la mort et la destruction dans cette zone en usant de la technique de l'enlèvement et du meurtre d'enfants et de femmes, principales victimes de ses attentats.

Le Venezuela est prêt à appuyer une résolution du Conseil de sécurité qui soutiendrait politiquement les pays de la région qui luttent sur le plan militaire contre cette menace, et dont nous souhaitons que le texte résulte d'un accord entre tous les pays touchés, le Nigéria en particulier.

Enfin, nous félicitons le Nigéria du déroulement de ses élections, facteur fondamental de la sécurité et de la stabilité du pays. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité maintiendra son rythme de travail durant le mois d'avril, et qu'il continuera de débattre des questions d'importance vitale sous la présidence de la Jordanie, qui peut compter sur tout notre appui.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'ordre du jour du Conseil de sécurité pour le mois de mars a été extrêmement chargé, et nous voudrions remercier l'équipe française de sa direction très avisée des travaux du Conseil ainsi que de la mission effectuée en Afrique.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions clefs. Nous savons gré à la délégation française d'avoir convoqué un débat sur la situation des minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient (voir S/PV.7419). Cette situation s'est notablement détériorée ces dernières années, mais les conditions propices à l'émergence, sur le territoire d'un certain nombre d'États de la région, d'organisations qui, sous le couvert de l'islam, propagent le terrorisme, qui n'a rien à voir avec la religion, ne datent pas d'hier. La propagation de

ce véritable cancer a été permise par le vide politique créé dans la région.

La Russie a toujours favorisé le règlement des situations de crise dans la région par le biais de réformes graduelles fondées sur le dialogue national, sans ingérence extérieure, sur la base de la paix et de l'harmonie entre tous les groupes religieux, y compris les différents mouvements musulmans et chrétiens.

La lutte contre la montée de l'extrémisme religieux ne pourra aboutir que dans le cadre d'une démarche universelle, sans deux poids deux mesures. Un exemple clair du fait qu'il n'y a d'autre solution qu'une telle démarche est la dégradation de la situation en Libye. Nous sommes particulièrement préoccupés par la montée du terrorisme qu'on y constate, avec un enracinement de l'État islamique dans le pays. Il est clair que la lutte contre le terrorisme doit aller de pair avec des mesures politiques. Les deux résolutions adoptées ce mois sur la Libye – les résolutions 2208 (2015) et 2213 (2015) – contribueront au règlement de ces questions fondamentales et nous devons les mettre en œuvre sans atermoiements, ce qui serait risqué, compte tenu, en particulier, des préoccupations légitimes des pays voisins de la Libye.

Nous pensons que la déclaration présidentielle sur le Liban (S/PRST/2015/7) présentée par la France contribuera grandement à la stabilisation de la situation dans ce pays.

Le mois écoulé a également été marqué par une grave dégradation de la situation au Yémen, et nous sommes vivement préoccupés par l'évolution récente des événements dans ce pays, dont nous avons toujours appuyé la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale. Nous estimons qu'il est extrêmement important que toutes les parties au conflit yéménite et leurs alliés extérieurs mettent immédiatement fin à toute forme d'activité militaire. Nous sommes convaincus qu'on ne peut traiter les causes profondes du conflit dans ce pays que dans le cadre d'un large dialogue national mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La Russie, dans ses contacts avec l'ensemble des parties au conflit, continuera d'intensifier ses efforts, notamment dans le cadre de l'ONU, mais les conditions propices à l'émergence, sur le territoire d'un certain nombre d'États de la région, d'organisations qui, sous le couvert de l'islam, propagent le terrorisme, qui n'a rien à voir avec la religion, ne datent pas d'hier. La Russie prend également une part active au règlement

du conflit syrien, notamment en organisant des contacts entre Syriens à Moscou. Chacun sait que les problèmes que connaît actuellement la région sont dans une grande mesure alimentés par le fait que le conflit israélo-palestinien qui dure depuis des décennies n'est pas encore réglé. Nous nous trouvons aujourd'hui à un stade critique, pour les deux parties, qui doivent reconfrmer uen fois pour toutes leur choix stratégique en faveur de la solution des deux États fondée sur la légitimité internationale.

Au cours du mois écoulé, nous avons mis particulièrement l'accent sur la situation en République démocratique du Congo. Nous estimons que le rétablissement de la coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et le Gouvernement de la République démocratique du Congo est dans l'intérêt des deux parties. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il est inacceptable d'étendre le mandat robuste de la Brigade d'intervention de la Force à la Mission dans son ensemble. La responsabilité de faire respecter l'ordre public et d'éliminer les groupes armés sur son territoire incombe au seul Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Le Conseil a également porté son attention sur la situation tragique en Ukraine. Je tiens à souligner que l'ensemble de mesures adoptées le 12 février, qui a été approuvé par la résolution 2202 (2015), reste la pierre angulaire du processus de règlement du conflit ukrainien, et que ces mesures doivent être mises en oeuvre pleinement et scrupuleusement.

Pour conclure, nous souhaitons plein succès à la délégation jordanienne, qui présidera le Conseil en avril. Elle peut compter sur notre plein appui.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) : Je crois que le message est très simple : bravo la France!

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je félicite la France parce que la délégation tout entière a accompli un travail splendide. Si cette séance récapitulative vise à nous donner la possibilité d'évaluer et de critiquer le travail accompli durant le mois de mars, je ne pense pas que notre évaluation pourrait être plus positive ou le niveau de critique moins élevé. Et cela tout simplement parce que la France s'est efforcée à tout moment de promouvoir et de renforcer, dans la mesure du possible, tous les instruments de diplomatie préventive.

Ce mois-ci, la communauté internationale et les membres du Conseil ont dû se pencher sur la menace très diffuse du terrorisme et des acteurs non étatiques. Nous avons rarement consacré autant de temps à la lutte contre la terrible menace qu'est le terrorisme. C'est pourquoi je tiens à mettre en avant les débats organisés par la France, en particulier le magnifique débat sur les minorités au Moyen-Orient (voir S/PV.7419). Comme l'a souligné le représentant du Chili, la France a utilisé habilement tous les outils à la disposition du Conseil pour mener une action efficace. Je pense en particulier à l'excellente mission organisée en Afrique, ainsi qu'aux réunions organisées selon la formule Arria, qui sont un instrument indispensable pour avoir une connaissance directe de la situation sur le terrain et donner aux pays non membres du Conseil de sécurité un accès direct aux travaux du Conseil.

Sous la direction compétente de la France, nous avons également fait un usage optimal du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Je fais notamment référence à la participation de la Haute Représentante de l'Union européenne, à laquelle l'Espagne attache une grande importance en tant que membre de l'Union (voir S/PV.7402), et à la visite effectuée en Afrique, grâce à laquelle le Conseil de sécurité a pu renforcer ses liens avec l'Union africaine. C'est un aspect fondamental de nos travaux.

S'agissant de la séance de vendredi, qui a été présidée par le Ministre français des affaires étrangères (voir S/PV.7419), nous avons été particulièrement émus par le témoignage de la représentante du Parlement iraquien, qui nous a fait prendre conscience de la gravité et du côté dramatique de la situation que vivent de nombreuses personnes à l'extérieur de cette magnifique salle.

En ce qui concerne les méthodes de travail, j'ai écouté attentivement toutes les déclarations, mais surtout celle du représentant de la Lituanie, qui a effectué une autocritique très intéressante des activités du Conseil de sécurité. Je crois qu'il a visé juste lorsqu'il a affirmé que nous devons améliorer le degré d'efficacité du Conseil de sécurité sur le terrain. En d'autres termes, nous devons accroître l'impact des décisions du Conseil de sécurité sur le terrain, car nous avons parfois l'impression que les déclarations présidentielles ou les communiqués de presse restent lettre morte et n'ont aucune incidence directe sur la vie des personnes.

Enfin, le mois de mars a été un mois particulier pour l'Espagne, d'abord parce que le Ministre des affaires

étrangères de mon pays a participé pour la première fois à un débat public (voir S/PV.7419) et ensuite parce que nous avons appris ce en quoi consistait la responsabilité d'un rédacteur. Le rédacteur peut sembler un personnage un peu lointain pour les pays qui ne sont pas membres du Conseil et qui se demandent en quoi consiste exactement sa responsabilité. Nous avons appris que les rédacteurs ont une énorme responsabilité. Nous avons connu la réussite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et ce, grâce à la souplesse et à la bonne volonté de tous les membres du Conseil de sécurité.

En résumé, je veux simplement saluer le travail accompli par la France au cours du mois écoulé. Je tiens également, puisque presque personne ne l'a fait, à souligner le travail splendide accompli par le Secrétariat, qui appuie sans relâche les efforts de la présidence et des États Membres. Je tiens également à remercier nos interprètes pour les efforts inlassables qu'ils déploient au quotidien.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. La Chine félicite vivement la France, qui a présidé le Conseil durant le mois de mars, d'avoir guidé nos travaux de manière fructueuse.

Le Conseil a eu un programme de travail très chargé durant le présent mois; il a adopté neuf résolutions, notamment la résolution 2206 (2015) sur les rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud, et huit déclarations présidentielles, notamment sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PRST/2015/7 et S/PRST/2015/8). Je vais mettre l'accent sur trois questions sur lesquelles s'est penché le Conseil durant le présent mois.

Premièrement, la situation au Soudan et au Soudan du Sud a été une priorité du Conseil au cours du mois de mars. S'agissant du Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a pris la décision de créer un nouveau mécanisme de consultation et de promouvoir un nouveau cycle de négociations politiques entre les parties au conflit. Nous invitons la communauté internationale à rester ferme, déterminée et patiente et à continuer de plaider pour l'application du cessez-le-feu et l'arrêt des violences entre les parties au conflit, qui doivent s'atteler rapidement, dans le cadre de consultations, à trouver un consensus sur des questions aussi importantes que la structure du Gouvernement de transition et coopérer activement en s'appuyant sur les efforts de

médiation de l'IGAD et d'autres acteurs. La communauté internationale doit également s'employer à remédier à la situation humanitaire au Soudan du Sud.

Parallèlement, le maintien d'une relation globalement stable entre le Soudan et le Soudan du Sud est dans l'intérêt commun du Soudan, du Soudan du Sud et des pays de la région. La Chine exhorte les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et les accords pertinents, à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales de nature à exacerber le conflit, et à déployer des efforts communs pour maintenir la stabilité dans la région. Nous félicitons le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, qui continue de jouer un rôle de médiateur et de prodiguer ses bons offices; nous espérons qu'il poursuivra ses efforts.

Deuxièmement, en ce qui concerne la question de l'Afghanistan, le Conseil de sécurité a adopté dans le courant du mois la résolution 2210 (2015), qui proroge le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). La Chine félicite la facilitatrice de cette résolution, l'Espagne, des efforts qu'elle a déployés à cet égard. La Chine note que le Gouvernement afghan prévoit d'assumer une responsabilité croissante dans le processus de reconstruction et de développement socioéconomique du pays. Cela est conforme au principe fondamental d'appropriation par les Afghans du règlement de cette question. La communauté internationale doit s'adapter activement à cette nouvelle situation, qui verra le Gouvernement et le peuple afghans jouer un rôle directeur dans leur développement socioéconomique. La Chine appuie le rôle actif que continue de jouer l'ONU dans le règlement de la question afghane, et elle soutient les efforts déployés par la MANUA à cet effet. Dans le même temps, la Chine estime que le mandat de la MANUA doit être renforcé et perfectionné pour répondre aux besoins dans le contexte du processus de transition en cours en Afghanistan, ce qui lui permettra de fournir un appui plus efficace et mieux coordonné au Gouvernement afghan dans ses efforts pour parvenir à la réconciliation nationale et reconstruire l'État.

Troisièmement, s'agissant de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la visite effectuée dans le courant du mois par la mission du Conseil de sécurité en République centrafricaine et au Burundi a été une réussite. Le Conseil de sécurité et le Conseil

de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur neuvième réunion consultative annuelle au siège de l'Union africaine en Éthiopie et publié un communiqué conjoint. La Chine félicite la France de son travail de coordination à cet égard. Elle encourage le Conseil de sécurité à continuer de jouer le rôle que l'on attend de lui et à faciliter le bon déroulement des élections dans des pays tels que la République centrafricaine et le Burundi cette année. La Chine espère que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi que le Conseil de sécurité renforceront leur coopération dans le cadre d'un effort conjoint en vue de maintenir la paix et la stabilité en Afrique.

Enfin, je souhaite plein succès à la Jordanie qui assumera la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Plusieurs questions importantes ont capté notre attention au Conseil de sécurité ce mois-ci. L'Afrique a naturellement constitué un axe majeur, avec notamment le premier voyage du Conseil en République centrafricaine. Concernant le Moyen-Orient, nous avons continué de nous pencher sur le Yémen, la Libye et la Syrie. Ce mois-ci, cela fait également un an que la Russie a envoyé son armée s'emparer de force de la Crimée pour l'occuper. Je voudrais aborder ces points cet après-midi.

Nous avons consacré une grande partie de notre temps ce mois-ci à examiner les problèmes de sécurité en Afrique. Le voyage du Conseil en République centrafricaine, à Addis-Abeba et au Burundi a été instructif et utile. En République centrafricaine, les groupes armés possèdent toujours des armes, et le désarmement doit donc être une priorité. La question des déplacements de masse n'a pas été réglée. Près d'un million de personnes sur une population totale de 4,5 millions ont été déplacées. Sur les 436 mosquées du pays, 417 ont été détruites, et certaines forces internationales ont récemment été désactivées ou sont en train de se retirer. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a presque atteint son effectif autorisé, mais il faut prendre garde à ne pas réduire nos capacités au moment où le pays retrouvera sa stabilité.

Au Burundi, le Conseil a été témoin d'une situation préoccupante. Le dirigeant du pays se trouve à la croisée des chemins. Les partis d'opposition, la société civile et les militants des droits de l'homme ont tous mis en garde contre les risques de violence si le

Président cherche à obtenir un troisième mandat. Le Conseil s'est exprimé d'une seule voix sur l'importance des Accords d'Arusha, et nous appelons de nouveau à respecter la lettre et l'esprit de ces accords et à élargir davantage la scène politique.

Le Soudan du Sud reste lui aussi au cœur de nos travaux. Quelque 2,5 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire de toute urgence, et plus de 2 millions de personnes ont été déplacées. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) fournit des abris à plus de 100 000 déplacés fuyant les violences perpétrées par le Gouvernement et par les groupes armés d'opposition. Face à cette situation, nous avons accueilli avec satisfaction l'adoption de la résolution 2206 (2015), qui définit un cadre de sanctions ciblées, comprenant l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, contre des individus et entités qui compromettent la stabilité politique du pays ou commettent des violations des droits de l'homme. Les États-Unis ont soutenu les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et par la région pour faciliter les négociations en vue de parvenir à un accord de paix global sans exclusive et de mettre sur pied un gouvernement de transition. Nous espérons que cette résolution permettra d'accroître la capacité d'action de l'IGAD et d'améliorer ses chances de succès.

Certains auront noté que les situations qui prévalent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont suscité notre inquiétude ce mois-ci. Il est essentiel que la prochaine phase de la transition libyenne, à savoir la formation d'un gouvernement d'union nationale, puisse avoir lieu avant que l'ensemble du pays ne tombe aux mains d'extrémistes violents. Grâce à des négociations facilitées par l'ONU en Libye, notamment depuis le début de l'année, les parties ont fait des progrès afin de surmonter les clivages politiques qui ont empêché le pays de répondre aux besoins de ses citoyens et entravé les efforts visant à lutter contre les groupes terroristes et criminels. Les parties libyennes doivent totalement s'investir dans ces pourparlers. Nous continuons quant à nous de soutenir pleinement les efforts du Représentant spécial, M. León. Les États-Unis continueront de dialoguer avec leurs collègues du Conseil pour voir comment le régime de sanctions en place peut régler au mieux les problèmes concernant les flux illicites d'armes à destination et en provenance du pays.

Pour ce qui est de la Syrie, nous avons entendu il y a quelques jours à peine la Secrétaire générale adjointe Valerie Amos s'exprimer sur le sujet (voir S/PV.7418).

Son exposé a fait état de la grave détérioration des conditions humanitaires, économiques et sociales qu'endurent les Syriens à l'intérieur de la Syrie et dans les pays voisins, ainsi que du non-respect absolu des résolutions du Conseil par le régime d'Al-Assad. Les acteurs humanitaires, y compris l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales, doivent être en mesure de fournir toute l'aide humanitaire nécessaire, et pas uniquement des vivres, aux Syriens qui en ont besoin. Nous demeurons particulièrement préoccupés par la rétention systématique par le régime des fournitures médicales et chirurgicales dans les convois des Nations Unies avant que ceux-ci n'atteignent leur destination, et ce, malgré l'autorisation explicite d'acheminer des fournitures médicales et chirurgicales figurant dans les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014).

Bien entendu, cela a été aussi un mois particulièrement difficile concernant le Yémen. Les actions menées par les houthistes ne cessent de compromettre les efforts visant à parvenir à un règlement politique, ces derniers continuant de prendre des mesures unilatérales qui empêchent de trouver une issue politique. Les États-Unis, avec l'ensemble de la communauté internationale, espèrent que les insurgés cesseront d'agir de manière unilatérale, et prendront part aux efforts entrepris sous les auspices de l'ONU pour tenter de régler les différends de toutes les parties en présence. Il y a à peine 10 jours, nous avons tous été choqués et attristés par les attaques commises contre les mosquées de Sanaa qui ont fait des dizaines de morts parmi les fidèles. Il est en réalité regrettable qu'aucun mois ne s'écoule sans que l'on assiste à de tels actes terroristes tragiques et ignobles.

Mis à part le Yémen, il y a eu également ce mois-ci des attentats en Tunisie, où des hommes armés ont tué 19 personnes et en ont blessé une vingtaine d'autres, ainsi qu'au Mali, où cinq civils, y compris des membres du personnel de la MINUSS, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'Union européenne, ont été tués à Bamako. Les États-Unis condamnent cette violence dans les termes les plus forts.

Le mois de mars a marqué le premier anniversaire de la prise par la force et de l'occupation de la Crimée par la Russie, et de l'organisation d'un référendum illégal. Tout au long de l'année écoulée, la situation des droits de l'homme en Crimée s'est détériorée. Les minorités ethniques de Crimée, les militants des droits de l'homme et tous ceux qui s'opposent à cette annexion

ont souffert de violations systématiques de leurs droits fondamentaux. Des habitants de la région ont été arrêtés, interrogés et ont disparu. Les organisations non gouvernementales et les médias indépendants ont été chassés. Nous demandons de nouveau à ce que l'occupation russe de la Crimée cesse immédiatement, occupation qui s'inscrit dans un contexte d'ingérence russe dans l'est de l'Ukraine. Nous continuons de penser que le respect des Accords de Minsk signés en septembre et de l'ensemble de mesures convenues en février en vue de leur application constitue une feuille de route pour la paix en Ukraine.

Enfin, nous nous félicitons de la tenue du débat public du Conseil vendredi dernier sur la protection des minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient, présidé par le Ministre français des affaires étrangères, M. Fabius (voir S/PV.7419). Promouvoir la liberté religieuse est une priorité pour les États-Unis, et demeure une valeur essentielle qui influe sur notre conduite diplomatique dans le monde entier. Ces derniers mois, voire tout récemment, la persécution brutale des minorités religieuses nous a tous choqués. Tous ensemble, nous condamnons tout acte de violence visant des civils, quelle que soit leur appartenance religieuse, ainsi que la destruction de sites et de biens religieux. Les responsables de ces actes ignobles doivent être traduits en justice.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble de la délégation française de sa compétence et de sa patience dans la gestion des travaux du Conseil durant le mois de mars. Nous assurons nos collègues jordaniens de notre coopération et de notre soutien le mois prochain.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir conduit avec brio les travaux du Conseil. Ces succès n'auraient pas été possibles sans l'apport significatif de toute l'équipe de votre mission qui vous a accompagné tout au long de ce mois de mars.

Comme beaucoup de délégations l'ont relevé avant moi, les séances du Conseil de sécurité tenues en mars ont pratiquement couvert toutes les situations de crise dans les différentes régions du monde. Je vais aborder quelques-unes d'entre elles.

À l'initiative de la France, le Conseil a effectué du 9 au 13 mars 2015 une visite en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi. En République centrafricaine, la visite aura permis de s'imprégner de la réalité sur le terrain et d'apprécier les apports

multiformes des Nations Unies à travers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et des autres forces internationales, notamment l'Opération Sangaris et l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, dont la présence dans ce pays a permis d'enregistrer des progrès notables, malgré les difficultés rencontrées, en vue de ramener les Centrafricains au dialogue politique inclusif et d'organiser des élections démocratiques, transparentes, crédibles et apaisées.

Il convient de noter que, malgré un début de stabilisation dans ce pays, notamment à Bangui, la situation en République centrafricaine demeure toujours fragile et les défis à relever sont immenses, dont, entre autres, la tenue et le succès du Forum de Bangui, devant tracer la voie à suivre pour l'avenir du pays; la mise en route d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration pour cantonner les groupes armés; le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire; l'organisation du référendum constitutionnel et d'élections législatives et présidentielle inclusives; ainsi que la mise en place d'une armée véritablement nationale.

À cet égard, nous comprenons et partageons les préoccupations des autorités de la transition par rapport au manque cruel de ressources financières ne serait-ce que pour organiser les élections. Nous lançons un appel pressant à toute la communauté internationale en vue d'apporter une assistance conséquente à la République centrafricaine pour sa transition et pour inscrire ce pays de façon durable dans une dynamique de stabilisation et de paix. Nous osons espérer qu'à travers sa visite en République centrafricaine, le Conseil a pu évaluer le chemin parcouru, mais, aussi et surtout, pris la mesure de l'immensité du chantier de la stabilisation.

S'agissant de la visite du Conseil à Addis-Abeba, elle s'inscrit dans le cadre des réunions consultatives conjointes annuelles entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Nous nous félicitons de l'atmosphère cordiale et de la compréhension mutuelle qui ont caractérisé cette réunion, sanctionnée par un communiqué conjoint. Cependant, le temps pris pour négocier ce communiqué conjoint prouve à suffisance que les préoccupations du continent africain demeurent insuffisamment comprises par certains membres permanents du Conseil. D'où la nécessité d'un effort de compréhension mutuelle entre les deux Conseils, pour

que les réunions conjointes servent à faire des progrès sur les questions examinées. Dans cette perspective, nous appuyons les propositions faites lors de la réunion conjointe par la délégation néo-zélandaise, consistant à limiter l'ordre du jour des réunions conjointes à deux ou trois points pour avoir suffisamment de temps pour en discuter, et à instaurer un mécanisme de suivi de ces discussions à travers des contacts permanents. Nous saluons le fait que la réunion conjointe a eu à examiner, entre autres points, la question de la menace posée par le groupe terroriste Boko Haram.

Comme annoncé à Addis-Abeba, le Tchad a présenté, au nom des trois États d'Afrique membres du Conseil de sécurité, un projet de résolution sur le déploiement d'une force multinationale mixte, dont l'examen est en cours aux fins d'une prochaine adoption. Les membres africains du Conseil, l'Union africaine et les pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad, plus le Bénin, espèrent que ledit projet sera adopté dans les tout prochains jours. Nous nous félicitons des progrès déjà enregistrés dans l'examen du texte, et remercions toutes les délégations de leurs contributions précieuses et de leur coopération constructive.

La visite du Conseil à Bujumbura a été une étape importante. Elle a permis d'envoyer un message de confiance et d'apaisement aux acteurs burundais dans la perspective des échéances électorales prévues en avril prochain, en insistant plus particulièrement sur le respect des engagements découlant des accords d'Arusha et de la Constitution. Nous espérons que les élections à venir seront libres, démocratiques et transparentes, et se dérouleront dans la sérénité. Nous saluons la maturité des forces vives de la société burundaise et les encourageons à mettre tout en œuvre pour éviter un dérapage du processus de consolidation de la paix, qui a permis de rompre avec la guerre.

La visite du Conseil en Afrique aura été cette fois-ci une réelle occasion, pour les différents acteurs des pays visités, de s'exprimer sans limitation de temps ni autres restrictions quelconques. Une telle visite du Conseil sur le terrain est bien meilleure que les rapports qui lui sont présentés à New York, et permet d'appréhender les réalités dans toutes leurs dimensions et sous tous leurs aspects. Nous félicitons la présidence française ainsi que la coprésidence angolaise pour leur leadership, leur patience, leur sens de l'organisation et de la coordination tout au long de la mission du Conseil de sécurité.

Les débats des 25 et 27 mars (voir S/PV.7414 et S/PV.7419) ont porté sur des thèmes d'actualité et d'importance, comme en témoigne la très large participation des États Membres. Sur la question des enfants associés aux groupes armés non étatiques, malgré les efforts louables de la communauté internationale pour venir en aide aux enfants victimes, la situation est loin d'être celle que nous souhaitons. Le témoignage pathétique et poignant de M. Junior Nzita, de la République démocratique du Congo, enrôlé à l'âge de 12 ans dans les rangs des rebelles, contre sa volonté, met en exergue la cruauté des situations auxquelles sont confrontés les enfants soldats. À cet égard, le Tchad exprime sa satisfaction d'être cité en exemple pour avoir réussi, avec l'aide des agences des Nations Unies, à extraire les enfants soldats des rangs de ses forces armées et à assurer leur réinsertion. Le Tchad est disposé à partager sa modeste expérience dans ce domaine avec les pays qui le souhaitent, pour l'éradication du phénomène des enfants soldats.

Enfin, s'agissant de la question des violences et atrocités dont sont victimes les minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient, nous remercions la France d'avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur le sort de ces minorités. Nous tenons également à saluer la convergence de vues qui s'est dégagée du débat public sur cette question. Nous accueillons favorablement le plan d'action que le Secrétaire général se propose de soumettre pour promouvoir la protection de ces minorités, ainsi que l'initiative de la France d'organiser une conférence internationale à cet effet. Au-delà des mesures de protection à prendre en faveur des minorités victimes, il importe de souligner l'urgente nécessité de leur apporter une aide humanitaire à la hauteur du drame qu'elles traversent et de les aider à se réinstaller sur leurs terres d'origine.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous réitérons toutes nos félicitations à vous-même, ainsi qu'à toute votre équipe, pour une présidence exemplaire du Conseil de sécurité et pour l'excellent travail accompli au cours du mois de mars. Je ne saurais terminer sans souhaiter plein succès à la délégation jordanienne et l'assurer de notre plein soutien.

M. Wilson (Royaume-Uni) : Je voudrais d'emblée condamner l'attaque perpétrée par les Chabab ce week-end à Mogadiscio. Notre collègue, l'Ambassadeur Yusuf Bari-Bari, Représentant permanent de la Somalie auprès de l'ONU à Genève, fait partie de ceux qui ont été tués. Nous nous souviendrons de l'Ambassadeur Yusuf

comme de quelqu'un qui a travaillé sans relâche, au sein du Conseil des droits de l'homme, pour améliorer la vie des autres. J'adresse nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement somaliens. Ces attaques insensées n'entameront pas la détermination de ce Conseil de soutenir le peuple somalien.

Nous vous remercions, ainsi que la Mission de la France, Monsieur le Président, pour votre énergie et votre direction des travaux de la présidence ce mois. Nous apprécions que la présente séance soit elle aussi tenue en public. Nous avons couvert un terrain considérable en mars et d'autres, au cours du présent débat, ayant énuméré les multiples aspects de notre programme mensuel, je voudrais donc me concentrer sur notre travail préventif.

Nous nous félicitons des mesures concrètes qui ont été proposées au cours du débat public sur les enfants et les conflits armés la semaine dernière et nous appuyons le renforcement constant de nos relations avec les organisations régionales et sous-régionales, illustré notamment au cours de notre déplacement à Addis-Abeba et avec la première visite que nous a fait la nouvelle Haute Représentante de l'Union européenne. Je voudrais m'arrêter en particulier sur la mission effectuée par le Conseil de sécurité en République centrafricaine, au Burundi et auprès de l'Union africaine. C'est une bonne chose que ces voyages du Conseil, dont la réalisation nécessite un travail considérable de la part tant de la présidence que du Secrétariat. J'aborderai trois domaines en particulier : premièrement, l'importance d'un maintien de la paix efficace et efficient; deuxièmement, la portée des élections à venir; et troisièmement, l'intérêt de modèles de coopération régionale solides et modulables.

S'agissant, premièrement, du maintien de la paix, le potentiel de la République centrafricaine nous est apparu clairement à tous, au cours de notre déplacement dans le pays : une population dure à la tâche et des ressources naturelles importantes. La question est de savoir comment assurer la sécurité nécessaire pour que le développement puisse s'enclencher. Nous saluons le rôle qu'a joué à cet égard la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en assurant cette sécurité, conjointement avec l'opération Sangaris et la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR). Le relèvement du plafond des effectifs de la MINUSCA décidé ce mois-ci a constitué une autre avancée appréciable dans le cadre du difficile défi

que constitue la protection des civils en République centrafricaine, particulièrement avec la réduction des effectifs de l'EUFOR. Mais, dans la perspective de l'examen des opérations de paix auquel nous allons procéder dans le courant de cette année, nous devons également réfléchir à la façon dont nous pouvons donner aux gouvernements des pays d'accueil les moyens et les incitations pour asseoir la sécurité afin que les missions puissent retirer leurs effectifs de façon responsable en temps voulu. Comme l'a démontré notre débat sur Haïti ce mois (voir S/PV.7408), une planification bien claire du processus de transition du maintien de la paix aux étapes suivantes est primordiale si l'on veut que les acquis en matière de sécurité soient pérennes.

L'un des éléments de ce processus de transition m'amène à mon second point : la tenue d'élections libres et équitables. C'est particulièrement d'actualité cette année. Rien qu'en Afrique, il y aura en effet 11 élections présidentielles et parlementaires en 2015. Et, comme nous l'avons vu au cours de notre mission, l'élection qui se tiendra au Burundi en juin sera une importante occasion de mettre en exergue la progression de ce pays dans le cadre des Accords d'Arusha, au cours des 20 dernières années. Il y a beaucoup de choses à saluer dans ces progrès, y compris la contribution accrue apportée par les soldats de la paix burundais. Plus de 1 200 d'entre eux sont désormais déployés, notamment en République centrafricaine. Mais nous sommes préoccupés par les projets présidentiels de troisième mandat, qui risqueraient de remettre en question la stabilité que le Président Nkurunziza a tant fait pour instaurer. Je me réjouis que tant de membres du Conseil l'aient fait valoir au Président quand nous l'avons rencontré.

Sur la question, enfin, de la coopération régionale, je voudrais évoquer nos consultations avec l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous nous félicitons de ces consultations régulières et nous tenons à ce que nos discussions futures soient le mieux cernées et le plus interactives possible. Comme l'a dit le Représentant permanent du Tchad, nos réunions seraient plus productives si nous limitions l'ordre du jour à un nombre de questions plus réduit, en nous concentrant sur les questions urgentes. Comme nous l'a expliqué la Haute Représentante de l'Union européenne, les groupes régionaux et sous-régionaux, tels que l'Union européenne et l'Union africaine sont appelés à jouer un rôle vital à l'avenir, en collaboration avec l'ONU. Nous appuyons, par conséquent, des contacts plus ciblés à cette fin.

Je terminerai sur une note sombre. Ce mois marque en effet le quatrième anniversaire du début de la crise en Syrie.

Les souffrances continues que connaissent ceux qui vivent en Syrie et dans la région sont la conséquence directe du refus de Bachar Al-Assad de donner voix au chapitre à l'ensemble de la population syrienne, de son incapacité à maintenir la sécurité et de son manque de volonté de coopérer avec la région. Nous devons être attentifs à ce que nous enseigne la situation en Syrie, et en particulier au fait que ceux qui s'accrochent au pouvoir sans se préoccuper de leur peuple mettent en péril la stabilité au lieu de la renforcer.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je regrette de devoir prendre la parole une deuxième fois, mais je me vois dans l'obligation de faire une déclaration au nom de la Fédération de Russie.

La déclaration de ma collègue la représentante des États-Unis est une source de déception, mais aussi une source d'espoir. Source de déception, parce que, en mars, c'est un anniversaire bien différent qu'a fêté la population de Crimée : l'anniversaire de son rattachement historique à la Fédération de Russie, sur la base des résultats d'un référendum tenu de façon libre et équitable. La population de la Crimée appuie unanimement ce choix. Et pourquoi la déclaration de ma collègue des États-Unis est-elle source d'espoir ? Parce que l'on y a vu confirmer l'importance de la résolution 2202 (2015), qui entérine l'ensemble de mesures adoptées à Minsk comme base du règlement de la situation en Ukraine.

Le Président : Avant de lever la séance, qui se trouve, hormis une surprise toujours possible, être la dernière séance du Conseil pour le mois de mars 2015, je souhaite renouveler les chaleureux remerciements de la délégation de la France à tous les membres du Conseil, en particulier à mes collègues représentants permanents et à l'ensemble de leurs collaborateurs, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour l'appui infiniment précieux qu'ils nous ont apporté.

Au terme d'un mois particulièrement chargé, nous avons pu dégager ensemble un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis et cela est au cœur de nos responsabilités. Nous n'aurions pu y parvenir seuls, et l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat ainsi que du personnel des services de

conférence dans leur ensemble – et je n'oublie pas les interprètes –, y sont pour beaucoup.

Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour

souhaiter bonne chance à la délégation de la Jordanie, qui prend la présidence pour le mois d'avril.

La séance est levée à 17 heures.